



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**

Projet Pédagogique

2024-2025

ACCUEIL DE LOISIRS

EXTRASCOLAIRE

De Saint-Palais-sur-Mer





Saint-Palais-sur-Mer est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de la Charente-Maritime (région Nouvelle Aquitaine). Elle a une superficie de 16 km² où résident 3920 habitants à l'année, dont 60% de retraités.

Le projet pédagogique est élaboré dans un premier temps par le directeur de l'accueil et dans un second temps, redéfini avec l'équipe, en référence au Projet Educatif De Territoire (PEDT) et en cohérence avec la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2024.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement de l'accueil. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

Organisateur : Monsieur Le Maire, Claude Baudin

Ville de Saint-Palais-sur-Mer

Hôtel de Ville

1 Avenue de Courlay

17420 Saint-Palais-sur-Mer

Tel : 05.46.23.56.56

Email : mairie@stpalaisurmer.fr

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extrascolaire

Lieu de l'accueil : Groupe Scolaire Lucien Robin

73 Avenue Courlay

17420 Saint-Palais-sur-Mer

Tel : 06.27.40.74.72 – 05.46.23.56.78

Email : enfance@stpalaisurmer.fr

Numéro d'habilitation : **0170232CL000123**

Les responsables : Responsable du service Enfance Jeunesse, Victor MOZE, titulaire DEJEPS.

Adjoint du service, Céline DAVOUST, BPJEPS- animation culturelle avec UCC de direction.

Adjoint de direction ALSH en formation BAFD, Dylan DUBAN, titulaire CAP Petite Enfance.



Capacité d'accueil : 80 places

Public accueilli : les enfants de 3 à 13 ans.

Période d'accueil : L'accueil est organisé de 8h à 18h30, pendant chaque période de vacances durant l'année scolaire 2024-2025, sauf durant les vacances de Noël.



Descriptif de l'accueil :

- Un hall d'entrée avec porte-manteaux
- Une salle de motricité, servant d'accueil et de lieu d'activités, de salle pour le goûter en cas de pluie
- Une bibliothèque
- Des sanitaires adaptés aux enfants
- Un réfectoire
- Un dortoir
- Une salle de pause pour les animateurs
- Bureau de la direction
- Des salles d'activités aménagées pour chaque tranche d'âge selon les besoins
- Une cour d'école, avec un toboggan, des structures en bois, une plate-forme goudronnée avec des cages de but, des tables de ping-pong, un panier de basket
- La maison Saint-Palais-Djeun's, équipée d'une grande salle d'activité, d'un WC handicapé, d'un WC avec lave-main, d'une salle d'eau, d'une cuisine, d'un local de rangement et divers placards de rangement, dédiée aux 8-13 ans



De plus la commune de Saint-Palais-sur-Mer offre un cadre de vie des plus agréables de par sa situation géographique et des nombreuses infrastructures permettant aux enfants et aux jeunes de se retrouver :

- Le parc de Raymond Vigne comprenant un parcours de santé autour d'un magnifique lac, un city stade, des structures de jeux pour enfants et un espace naturel protégé accueillant une réserve d'oiseaux, un arborétum et des ruches.
- Les plages de Nauzan, du Bureau, du Platin et de la grande côte.
- Le skate Parc
- La base nautique permettant la pratique de voile, surf, char à voile, paddle...
- La médiathèque
- Le gymnase Dominique Rocheteau
- Le Dojo (Judo, arts martiaux...)
- Le golf de 18 trous
- Le centre équestre
- La nouvelle salle de spectacle/cinéma Michel Legrand
- Le centre culturel Boris Vian, regroupant la médiathèque, le conservatoire de musique et de danse, les ateliers de théâtre et la web radio.

Tarifs :

1. Habitants saint-palaisiens

Code tarifaire	LC1	LC2	LC3	LC4	LCX
Quotient familial CAF ou MSA	De 0 à 550	De 551 à 1000	De 1001 à 1400	Supérieur à 1400	Non allocataire *
Demi-journée (sans repas) ou veillée	2.66 €	3.72 €	4.85 €	4.92 €	8.74 €
Repas	2.86 €	3.08 €	3.23 €	3.29 €	3.40 €
Journée (avec repas) ou Nuitée	7.43 €	10.08 €	12.83 €	13.05 €	19.67 €
Sortie/activité excep. (journée ou ½ journée)	9.55 €	12.73 €	16.16 €	16.39 €	24.04 €
Pénalité de retard	5.00 €				5.00 €

* ou sans justificatif CAF / MSA



2. Habitants hors commune

Code tarifaire	LH1	LH2	LH3	LH4	LHX
Quotient familial CAF ou MSA	De 0 à 550	De 551 à 1000	De 1001 à 1400	Supérieur à 1400	Non allocataire *
Demi-journée (sans repas) ou Veillée	3.18 €	4.46 €	5.94 €	6.05 €	10.51 €
Repas	3.29 €	3.40 €	3.55 €	3.61 €	3.72 €
Journée (avec repas) ou Nuitée	8.91 €	12.09 €	15.33 €	15.59 €	23.61 €
Sortie/activité excep (journée ou ½ journée)	11.45 €	15.27 €	19.38 €	19.67 €	28.85 €
Pénalité de retard	6.00 €				6.00 €

* ou sans justificatif CAF / MSA

Les moyens :

L'équipe : l'accueil fonctionne de la façon suivante :

- Durant les petites vacances scolaires : un directeur et de 4 à 6 animateurs diplômés ou stagiaires, dont une Assistante Sanitaire.
- Cette année nous aurons un stagiaire BPJEPS en alternance, en direction sur un mois d'été.
- Durant les vacances estivales : un directeur, et la commune emploie des animateurs contractuels (CEE) pour composer le reste de l'équipe. L'accueil de loisirs fait également appel à des prestataires extérieurs dans le cadre de mini-stages, sportifs ou artistiques : stages équitation, stages tir à l'arc, stages char à voile, stages cirque...
- Quelle que soit la période, l'entretien des locaux est assuré par un agent technique. Les repas sont préparés sur place. L'organisation des repas est géré par un chef cuisinier et/ou un agent de restauration, en collaboration avec le directeur.



Le financement : l'accueil de loisirs est financé par la ville Saint-Palais-sur-Mer qui perçoit des subventions de la CAF (PSO + CTG) et de la CARA.

Les moyens pédagogiques : du matériel pédagogique divers, nécessaire aux activités proposées par les animateurs et aux temps calmes, est stocké dans une salle prévue à cet effet. Les enfants peuvent également profiter de jeux de société, divers jouets selon les tranches d'âges. Les structures extérieures sont à la disposition des enfants sur les temps libres. Les repas sont pris au réfectoire.

Modalités de transports : la commune dispose de deux minibus que l'équipe peut utiliser pour de courts trajets. Les sorties à la journée pour des trajets plus longs se font en bus, mis en place par des prestataires de service. Les déplacements à la plage, au parc communal, au gymnase, ou au marché dans le cadre de temps d'activité, se font à pied.

Les objectifs : Les objectifs éducatifs de la commune sont :

- Favoriser le développement, des enfants et des jeunes par une offre éducative adaptée et de qualité.
- Sensibiliser nos enfants à la citoyenneté par le biais de la protection de notre planète.
- Favoriser le lien intergénérationnel en adéquation avec la réalité de notre territoire
- Accueillir la parole des enfants et des parents dans une démarche d'accompagnement à la parentalité

La finalité des actions organisées par la ville de Saint-Palais-sur-Mer, et notamment de l'accueil de loisirs sans hébergement, est « d'être un espace d'éducation où se développent des temps de loisirs collectifs, en lien avec la famille, l'école et les autres lieux de vie de l'enfant et du jeune. Il favorise la relation



avec les autres professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, dans un esprit de prévention ».

L'accueil de loisirs veillera à favoriser le vivre ensemble, afin de développer l'autonomie et l'entraide. Ceci permettra à chacun de découvrir et d'approfondir ses capacités personnelles, sans se soucier des différences, afin que chacun puisse s'épanouir dans le groupe.

Les objectifs pédagogiques de l'équipe sont :

Valeurs éducatives	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
SOLIDARITE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le vivre ensemble • Favoriser la participation dans la vie du centre • Créer un lien intergénérationnel au sein de la commune. • Développer la coopération • Développer des actions sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des affichages • Instaurer des règles de vie communes • Travailler en collaboration avec les associations communales afin que nos aînés puissent partager leurs expériences et leurs savoirs aux plus jeunes • Participer et mettre en place les temps passerelles (petite enfance et préado) • Développer la coopération entre grands et petits (aide aux devoirs, repas...) • Intervenant autour du handicap • Médiation animale
LAÏCITE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants autour de la laïcité : liberté / égalité/ fraternité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des animateurs • Jeux avec les enfants (jeu pour la laïcité, dessine-moi la laïcité, jeu des 6 familles...)
CITOYENNETE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser au tri et au recyclage • Apprendre aux enfants à respecter ses différents lieux de vie. • Sensibiliser à la découverte et le respect de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des activités avec des matériaux de récupération • Mettre en place le tri sélectif • Collaborer avec des associations en lien avec l'environnement • Charte de vivre ensemble



		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un délégué de vie scolaire (réfèrent du temps méridien et récré, 1/classe, rôle de médiateur). • Participer à la fête de la nature
BIEN-ETRE	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les enfants à la non-violence. • Apprendre à respecter l'intimité et le consentement de l'autre. • Décrypter les signes de harcèlement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités culturelles, artistiques, créatives, sportives • Proposer des activités adaptées aux temps calme • Participer et mettre en place les temps passerelles (petite enfance et préado) • Café parents (cadre à définir) • Jeux autour de messages positifs • Campagne d'affichage éphémère autour de différent thème • La journée des animaux • Médiation animale

Journée type :



Tranche horaire	Les parents	Activités	Répartition des animateurs
8h à 9h30	Accueil des enfants	Accueil échelonné, temps libre : jeux de société, dessins, jeux calmes	Les animateurs accueillent les enfants proposent des jeux ou activités calmes, les autres arrivent de manière échelonnée
09h30 à 12h00	Les parents ayant inscrits leurs enfants sur la matinée doivent être présents pour 12h00	Passage aux toilettes, préparation et déroulement de l'activité, rangement, temps libre si possible	Chaque animateur est avec les enfants de sa tranche d'âge, il participe et anime son groupe
12h à 13h30		Repas	A table avec les enfants, 1 pause selon les effectifs
13h30 à 14h30	Selon les modalités d'inscription, les parents peuvent venir récupérer l'enfant ou le déposer pour l'après-midi	Temps calme, sieste pour les plus petits, réveil échelonné	Surveillance du temps calme, organisation de petits jeux calmes, jeux de société, dessins, pause à tour de rôle
14h30 à 16h30		Passage aux toilettes, préparation et déroulement de l'activité, rangement	Chaque animateur est avec les enfants de sa tranche d'âge
16h30 à 17h00		Temps de goûter	Préparation et distribution du goûter, pause à tour de rôle
17h00 à 18h30	Horaires de départ des enfants	Départ échelonné, temps d'échange avec les parents	1 au pointage, les autres se répartissent entre organisation de petits jeux, ou préparation des activités du lendemain



Rôle de chacun :



L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de chacun, et avant tout des enfants. Ses membres connaissent et appliquent les objectifs du projet pédagogique. L'équipe est garante du respect du règlement intérieur établi par la commune. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou aux envies des enfants, l'échange des points de vue et tout cela dans un climat de confiance, de respect et d'entraide.

Le directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veillera au respect des règles de sécurité qui s'imposent, ou de bon sens.

Le directeur veillera au respect du projet éducatif et à la mise en œuvre du projet pédagogique, ainsi qu'à son évaluation. Il s'assurera de la bonne cohésion et dynamique de l'équipe. Il se rendra disponible et à l'écoute de chaque membre et ce dans le but de garantir une cohésion d'équipe permettant aux enfants de passer un bon séjour. Il assurera son rôle de gestionnaire et effectuera toutes les tâches administratives nécessaires. Il sera en charge de la communication entre tous les intervenants : élus, équipe, prestataires, familles. Il veillera à l'application des textes règlementaires au niveau de la sécurité tant des biens que des personnes. Il veillera à assurer la sécurité physique et morale de chacun.

Chacun des animateurs veillera en priorité au bien-être de chaque enfant. Il se rendra disponible, à l'écoute et attentif à tout ce qui peut se passer dans le groupe. Il s'impliquera dans chaque temps de la journée, aidera chaque enfant à s'épanouir et trouver sa place. Il devra instaurer un climat de confiance aussi bien vis-à-vis des enfants que des parents et de l'équipe d'animation. Il remplira pleinement son rôle d'animateur : il aidera dans les temps d'activité, participera aux divers jeux. Il aidera dans les temps de vie quotidienne : toilette, repas.

Une rencontre des stagiaires préalablement à la période de stage est organisée au moins avec le directeur, et le reste de l'équipe quand c'est possible. Une évaluation est faite à mi- stage, puis une à la fin en concertation avec l'ensemble de l'équipe. Il est attendu du stagiaire qu'il soit acteur de sa formation. L'ensemble de l'équipe veillera à sa bonne intégration dans le fonctionnement de la structure afin de favoriser une prise d'autonomie rapide et efficace.

Les activités :

Un programme d'activité est établi par l'équipe d'animation. Ces activités sont organisées selon les tranches d'âges. Le programme est affiché quotidiennement à



l'entrée et dans la salle d'accueil. Le programme peut donc être modifié en fonction des demandes des enfants, mais également en fonction de la météo et des opportunités du moment (programme animations de la ville).

Des activités sont proposées le matin et l'après-midi. Qu'elles soient manuelles, culturelles, artistiques ou sportives, elles sont organisées en fonction du temps, (le sport plutôt le matin en période estivale). Elles peuvent être proposées par des intervenants extérieurs et peuvent également avoir lieu à l'extérieur des locaux (mini-stages d'équitation ou de char à voile par exemple).

Des mini-séjours dans la région peuvent être organisés afin de proposer aux enfants une autre facette de la vie en collectivité et la découverte de leur environnement. L'organisation de ces mini-séjours est proposé par l'équipe aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs régulièrement.

Des nuitées sur le centre de loisirs peuvent être proposées durant les vacances d'été afin d'apporter aux enfants une première expérience du camping en toute simplicité dans un lieu connu et sécurisé. Des veillées accueillant les enfants et leurs parents pourront être également proposées autour d'un repas partagé et d'une activité (jeux, musique...).

Les outils d'évaluation :

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie de l'accueil de se positionner par rapport à des objectifs énoncés et atteignables. Elle permet aussi de prendre conscience des différentes évolutions et de pouvoir réadapter les activités en fonction des situations ou des remarques.

Elle est aussi un moyen de communication auprès de chacun des acteurs. En effet, un outil adapté permet à l'équipe d'évoluer en fonction des demandes ou remarques des familles. Un bon outil peut également permettre de revoir les comportements ou façons de faire de l'équipe d'animation vis-à-vis des enfants, des parents ou des autres membres de l'équipe.

Tout le monde prend ainsi part à un bon-vivre ensemble, à l'épanouissement de chacun et ceci dans le but de faire passer de bons moments aux enfants.

